



Règlement Particulier du 1^{er} tournoi de Doubles de Marly Bad

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

Article 1 : Généralités

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro [...] et sous le nom « 1^{er} tournoi de Doubles de Marly Bad ».

Il se déroule les 15 et 16 février 2025 au Gymnase municipal rue Marcel Petit, Marly-la-Ville, sur 5 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBA, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est François Pont-Ribeau. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le GEO de la compétition est Thomas Mesquida.

1.5 Les vainqueurs et finalistes seront récompensés en bons d'achat.

Article 2 : Tableaux et séries

2.1 Le « 1^{er} tournoi de Doubles de Marly Bad » est un tournoi national senior. Cependant, les joueurs des catégories : minime, cadet, junior et vétéran sont autorisés à s'inscrire dans les tableaux seniors.

2.2 Les classements proposés vont de D7 à NC.

2.3 La constitution des tableaux se fera en fonction du classement du joueur le plus haut classé de la paire, le nombre de séries dépendra du nombre d'inscrits.

2.4 Les tableaux DH et DD auront tous lieu en intégralité le samedi. Les tableaux MX auront lieu le dimanche.

2.5 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe. Si un tableau comporte 5 paires ou moins, il se jouera en poule unique.

2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner ou supprimer des tableaux.

Article 3 : Inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au 16 janvier 2025. Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date pour la confection des tableaux et la validation de l'inscription des joueurs dans chaque tableau. Les joueurs devront être licenciés à la FFbAD au plus tard à cette date.

3.2 Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées à partir du 17 janvier 2025.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au vendredi 31 janvier 2025. Le CPPH sera mis à jour à cette date pour la détermination des têtes de séries.

3.4 L'inscription et le paiement sont à effectuer directement via Badnet ou eBad (le paiement par carte est assorti d'une commission bancaire, perçue par Badnet et acquise même en cas d'annulation de votre participation ou de non-participation quelle que soit la raison). Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ par joueur pour un tableau et 22€ par joueur pour deux tableaux. Ces frais incluent la participation fédérale de 2 € due pour chaque inscrit.

3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée du paiement des frais d'engagement de chaque tableau. Une paire est considérée comme inscrite lorsque les deux partenaires ont validé leur inscription.

3.6 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé » ; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions ou à la date du tirage au sort, alors le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc... Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec le Juge-Arbitre.

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h à 23h et/ou le dimanche de 8h à 19h.

Article 4 : Déroulement de la compétition

4.1 Le volant plume officiel désigné de la compétition est le Kawasaki 8E. Il sera en vente sur place. Les volants nécessaires au déroulement des matchs sont à la charge des joueurs (partage équitable entre les joueurs).

Les volants seront fournis par le club uniquement pour les finales.

4.2 Arbitrage :

Juge-Arbitre (JA) désigné : François Pont-Ribeau.

Mode d'arbitrage retenu : Auto-arbitrage.

4.3 Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Le temps de repos, valable pour tous les tableaux, débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

4.4 Prise de contact avec le terrain : les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel du match et le début de celui-ci pour tester les volants et effectuer le tirage au sort.

Article 5 : Forfaits

5.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « 1er Tournoi de Doubles de Marly Bad » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

5.2 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction s'il a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard le samedi 25 janvier 2025 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

5.3 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée à tournoi.marlybad@gmail.com ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Article 6 : Photos et vidéos

Les joueuses et joueurs inscrits au tournoi acceptent d'être photographiés durant le tournoi. Leurs images pourront être publiées sur le site Internet du club de Marly Bad, sur la page Facebook du club.

Si vous ne désirez pas apparaître sur ces sites, veuillez le faire savoir sur place soit au photographe, soit à l'organisateur du tournoi.

Si vous souhaitez filmer sur l'aire de jeu, vous devez obligatoirement avoir l'autorisation du Juge-Arbitre.

Article 7 : Responsabilités

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable présent dans la salle, qui devra obligatoirement signer la feuille de présence auprès du Juge arbitre à la table de marque.

Si ce n'est pas un parent, la personne responsable devra transmettre au Juge arbitre, un document signé des parents le désignant comme responsable de leur enfant sur la journée, voire sur les deux jours du tournoi s'il s'agit de la même personne.

En cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition, le comité d'organisation décline toute responsabilité.

En cas de blessure, les secours seront assurés par les pompiers ou le Samu.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).

